



# Rapport d'activité de la Fédération ANCREAI

Année 2018

## Sommaire

<b>1. INTRODUCTION : Les faits marquants de la vie de la Fédération ANCREAI en 2018.....</b>	<b>4</b>
1.1 La dynamique des instances de gouvernance de l'ANCREAI.....	4
1.2 Mieux valoriser l'action des CREAI et de leur Fédération.....	5
1.3 L'équipe salariée de la Fédération « en reconstruction ».....	7
1.4 Le référentiel en Protection de l'enfant .....	8
<b>2. ETUDES, RECHERCHES, GUIDES, OUTILS ET REFERTIELS.....</b>	<b>9</b>
2.1 La publication d'une recherche nationale sur l'avancée en âge des personnes en situation de handicap.....	9
2.2 Des projets de recherche et d'étude en cours de réalisation.....	11
2.3 Vers un référentiel du Dossier Personnel de Santé (DPS).....	12
2.4 Les outils élaborés en faveur des tuteurs familiaux .....	13
2.5 Appui technique au projet Nous Aussi .....	15
<b>3 LES JOURNEES NATIONALES DE FORMATION ET JOURNEES D'ETUDES.....</b>	<b>16</b>
3.1 Les journées nationales « SESSAD 2018 » .....	17
3.2 Colloque national « Faire vivre un GEM dans l'esprit du Cahier des charges ».....	19
3.3 Participation de l'équipe salariée de la Fédération à des manifestations (hors JN ANCREAI).....	20
<b>4 LES PROJETS DE FORMATION A L'ECHELLE NATIONALE.....</b>	<b>21</b>
4.1 La formation auprès des membres des GEM (CNIGEM).....	22
4.2 La formation auprès des cadres intermédiaires des services à domicile (UNA formation).....	22
4.3 La formation d'accompagnement à la transformation de l'offre sanitaire en offre médico-sociale (UGEAM).....	23
<b>5 EVALUATION DE LA QUALITE DES PRESTATIONS DES ESMS : ARSENE</b>	<b>25</b>
<b>6 PARTICIPATION DE LA FEDERATION A DES CHANTIERS NATIONAUX ....</b>	<b>27</b>
6.1 La réforme de la tarification des ESMS – Serafin-PH.....	27
6.2 Mesure de l'activité des ESMS .....	28
6.3 Contribuer au développement de l'Habitat inclusif .....	28
6.4 Promotion de la bientraitance et lutte contre la maltraitance .....	28
6.5. Acculturer au nouveau paradigme des « troubles neurodéveloppementaux ».....	29
6.6 Expertise sur les enquêtes statistiques nationales.....	29
6.7 Expertise sur des projets scientifiques .....	30
6.8 Expertise sur l'évaluation de la qualité des ESMS .....	30
6.9 Expertise sur la protection juridique.....	30

<b>7</b>	<b>MUTUALISATION DES OUTILS ET CONNAISSANCES AU SEIN DU RESEAU</b>	<b>32</b>
7.1	Séminaire annuel de formation des directeurs et conseillers techniques.....	32
7.2	Formation interCREAI.....	33
7.3	Panorama régional des données du handicap .....	33
7.4	Veille sur les appels d'offres .....	35
7.5	Nouveau Site Internet de la Fédération ANCREAI.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>8</b>	<b>LES INSTANCES DE GOUVERNANCE</b>	<b>37</b>
8.1	L'Assemblée générale .....	37
8.2	Le Conseil d'administration .....	37
8.3	Le Comité des directeurs (trices) .....	37

# 1. INTRODUCTION : Les faits marquants de la vie de la Fédération ANCREAI en 2018

## 1.1 La dynamique des instances de gouvernance de l'ANCREAI

L'année 2017 avait été marquée par un changement statutaire avec l'adoption d'un mode de gouvernance revu sous la forme d'une Fédération des CREAI, dans l'objectif d'accroître encore les liens d'interdépendance entre les CREAI, avec une gouvernance portée par 13 CREAI. Le CA, réunissant désormais l'ensemble des CREAI, s'est ainsi tenu à quatre reprises au cours de l'année 2018.

**Un séminaire des présidents et directeurs des CREAI de deux journées** a été organisé à Marseille les 25 et 26 janvier 2018 pour définir les grands axes du projet stratégique de la Fédération ANCREAI. Pour nourrir la réflexion des participants, un intervenant extérieur (Jean Viard, sociologue et ancien directeur au CNRS) a fait un exposé sur les grandes évolutions sociétales permettant de contextualiser les orientations des politiques publiques en faveur des personnes en situation de vulnérabilité. Il a participé ensuite à un débat avec l'ensemble des participants.

Au cours de l'année 2018, des changements institutionnels majeurs ont concerné deux CREAI :

- Le CREAI-ORS Languedoc-Roussillon a fusionné avec l'ORS Midi-Pyrénées et a conduit ainsi à la création du **CREAI-ORS Occitanie**, disposant désormais de deux antennes : l'une à Montpellier et l'autre à Toulouse. Charles Alezrah, président du CREAI-ORS Languedoc-Roussillon assure la présidence de la nouvelle entité.
- L'association **CREAI Ile-de-France** a été créée en fin d'année, rendant toute son indépendance aux missions CREAI, qui étaient portées depuis décembre 2001 par le CEDIAS et entrant ainsi en conformité avec le cahier des charges national 2015<sup>1</sup> qui définit les missions, le fonctionnement et le financement des CREAI et de leur Fédération. Le président du CREAI Ile-de-France est Marc de Montalembert, qui a démissionné de sa fonction de président du CEDIAS. Le CREAI Ile-de-France intégrera des locaux indépendants du CEDIAS au cours de l'année 2019.

L'année 2018 a vu le départ et l'arrivée de directeurs-trices dans trois CREAI :

- Guillaume Sudérie est venu remplacer Arièle Lambert à la direction du CREAI-ORS Occitanie. Guillaume Sudérie connaissait déjà bien le CREAI puisqu'il était directeur adjoint de l'ORS Midi-Pyrénées au sein duquel il avait mis en place ses dernières années une fonction « CREAI » en prévision de la future fusion avec le CREAI-ORS Languedoc Roussillon. Guillaume Sudérie, sociologue et anthropologue, détient une expertise spécifique sur le champ des addictions.
- Lydie Gibey a pris la direction du CREAI Ile-de-France, ce poste étant resté vacant plusieurs mois. Lydie Gibey, psychologue clinicienne et doctorante, a connu de multiples

---

<sup>1</sup> Annexe 1 de l'INSTRUCTION N° DGCS/3C/CNSA/2015/138 du 24 avril 2015 relative au financement des Centres Régionaux d'Etudes, d'Actions et d'Informations (CREAI) en faveur des personnes en situation de vulnérabilité en 2015. *Annexe 1 : Cahier des charges des Centres Régionaux d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (CREAI)*

expériences de direction d'établissements et services en faveur de personnes en situation de handicap. Elle détient en particulier une expertise sur l'autisme, le handicap psychique et l'auto-détermination / pouvoir d'agir.

- Cécile Chatagnon est venue remplacer Monique Piteau-Delord à la direction du CREAI PACA et Corse (départ à la retraite). Cécile Chatagnon, travailleur social, a connu de multiples expériences de direction d'établissements et services sociaux et médico-sociaux. Elle détient en particulier une expertise sur l'autisme, la Protection de l'enfance et en ingénierie de formation.

## 1.2 Mieux valoriser l'action des CREAI et de leur Fédération

Lors d'une dernière réunion technique qui s'est déroulée le 19 avril 2017 avec la DGCS et la CNSA, l'ANCREAI a présenté ses propositions d'actions sur 3 ans. Malgré ces négociations bien engagées (avec une programmation de 7 fiches actions), l'annonce début décembre 2017 de la **suppression totale de la subvention annuelle de la DGCS à la Fédération ANCREAI pour l'année 2018** (60 000 euros), ainsi que la réduction de l'enveloppe nationale des CREAI du BOP 157 de 155 000 euros (780 000 euros en 2017 et 625 000 euros en 2018) a conduit les administrateurs à de nouveaux questionnements.

La nécessité de valoriser l'action, les travaux et la valeur ajoutée du réseau des CREAI et de leur Fédération nationale dans la conduite des politiques publiques d'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité interroge la stratégie en matière de relations publiques et de communication.

La conduite d'une telle démarche est devenue prioritaire en 2018, avec pour objectif de :

- Renforcer et faire connaître à l'ensemble des acteurs de l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité, les missions des CREAI ;
- Légitimer le rôle et la place de lieu tiers des CREAI dans la mise en œuvre des politiques publiques ;
- Valoriser l'expertise du réseau des CREAI auprès des décideurs publics et asseoir leur légitimité ;
- Obtenir *in fine* un soutien financier des pouvoirs publics permettant aux CREAI et à leur Fédération de remplir pleinement leurs missions d'intérêt général.

**Ainsi, la Fédération ANCREAI a rencontré plusieurs instances officielles, des élus, le secrétariat d'Etat aux Personnes handicapées :**

- Courrier au député Denis Sommer (3<sup>e</sup> circonscription du Doubs) et membre de la Commission des affaires économiques, en mars 2018.
- Rencontre de Mme Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat aux personnes handicapées et Mme MAGNANT, sa directrice de Cabinet, le 29 mars 2018.
- Rencontre de Patrick Gohet, adjoint au Défenseur des droits le 20 avril 2018.
- Rencontre CIH du 14 mai 2018, M. Petit Mengin et Marina Drobi.
- Rencontre de la DGOS le 12 septembre 2018. Thomas Deroche, sous-directeur de la régulation de l'offre de soins et Mme Sophie Terquem, adjointe chargée plus spécifiquement des personnes en situation de vulnérabilité (personnes en situation de handicap, migrants, personnes incarcérées, etc.)

- Rencontre de l'HAS le 15 novembre 2018. Anne-Marie Armanteras-de-Saxce, membre du Collège ; M. Christian Saout, membre du Collège ; Mme Véronique Ghadi, directrice de la Direction de la qualité de l'accompagnement social et médico-social.

### **La Fédération ANCREAI a apporté sa contribution à plusieurs travaux nationaux :**

- **Contribution écrite** à la Mission sur la simplification du parcours administratif des personnes handicapées confiée par le Premier ministre à Adrien Taquet et Jean-François Serres et qui a donné lieu au rapport « Plus simple la vie ».
- **Contribution écrite** à la Mission confiée au Sénateur Moullier sur le financement de la prise en charge du handicap qui a donné lieu au rapport « Repenser le financement du handicap pour accompagner la société inclusive ».
- **Audition** par la présidente du réseau européen des défenseurs des enfants (ENOC) le 21 mars 2018<sup>2</sup> dans le cadre de l'élaboration d'un état des lieux sur la Santé mentale des jeunes en Europe qui a donné lieu à un rapport de synthèse publié en septembre 2018<sup>3</sup>.
- **Audition IGAS** dans le cadre de la mission « Évaluation du coût des mesures de protection juridique des majeurs gérées par des mandataires judiciaires — Note méthodologique préalable à la réalisation d'une enquête de coûts qui donnera lieu à un rapport en octobre 2018 (N°2018-039 N)<sup>4</sup>.
- **Auditions IGAS** dans le cadre de la mission relative à « l'évaluation du fonctionnement des CAMSP, CMPP et CMP de psychiatrie infanto-juvénile » qui a donné lieu à la publication d'un rapport en septembre 2018. Quatre entretiens téléphoniques ont été organisés par la Fédération (les 15, 16, 17 et 23 mars 2018) pour présenter différentes études réalisées par les CREAL sur cette thématique (CREAI PACA Corse, CREAL-ORS Occitanie, CREAL Bretagne, CREAL Auvergne-Rhône-Alpes). Une liste exhaustive des travaux des CREAL concernant ces dispositifs a été également transmise à l'IGAS. Enfin, l'IGAS a rencontré, dans le cadre de ses déplacements en région, le CREAL Aquitaine.

### **Le portrait des CREAL**

A la demande de la DGCS et la CNSA, la Fédération ANCREAI a réalisé une enquête auprès des CREAL pour recueillir des informations sur leur gouvernance, leurs ressources humaines, leurs financements, leur participation à des instances régionales ainsi que sur certaines prestations offertes (service emploi, annuaire des équipements, newsletter, etc.). Ces données portaient sur l'année 2017.

### **La Fédération ANCREAI, membre du CNCPH**

La Fédération ANCREAI est membre du CNCPH et participe à ce titre à toutes les plénières : Françoise Jan (Présidente du CREAL Pays de la Loire) et Alain Laurent (Président du CREAL Grand-Est).

Les projets d'avis du CNCPH susceptibles d'intéresser les CREAL leur sont transmis.

Faute de moyens, les CREAL et leur Fédération n'ont pu continuer de participer aux commissions techniques dans lesquelles ils étaient engagés jusqu'en 2016 : « emploi et formation professionnelle », « scolarisation » et « organisation institutionnelle ».

<sup>2</sup> La Fédération ANCREAI était représentée par Patricia Fiacre, conseillère technique au CREAL Aquitaine.

<sup>3</sup> Rapport d'ENOC sur la santé mentale des enfants et adolescent en Europe – Synthèse – Septembre 2018.

<sup>4</sup> Audition par téléphone de la Déléguée Fédérale de l'ANCREAI.

### 1.3 L'équipe salariée de la Fédération « en reconstruction »

L'annonce de la suppression du financement DGCS pour le fonctionnement de la tête de réseau des CREAL a eu pour conséquence directe de questionner le modèle économique de la Fédération et pour effet immédiat d'impacter sur le modèle actuel concernant les ressources humaines. Ainsi, l'équipe nationale de 3 ETP fin 2017 a été réduite à 1,6 ETP en janvier 2018.

Suite au départ à la retraite d'Annie Cadanel, Déléguée Fédérale (30 novembre 2017) et d'Anne-Sophie Rakotobe, secrétaire polyvalente (31 décembre 2017), tous les postes n'ont pas été remplacés dans l'attente des résultats financiers de la Fédération (comptes de résultats 2017) et des perspectives d'avenir suite aux démarches prévues sur le 1<sup>er</sup> semestre 2018 auprès des pouvoirs publics.

Carole Peintre, responsable des études à l'ANCREAI, depuis la création de ce poste au 1<sup>er</sup> novembre 2014, a assuré l'intérim du poste de déléguée fédérale jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018, où elle a été recrutée sur ce poste.

Pour remplacer Carole Peintre au poste de Responsable des Etudes, Anny Bourdaleix a été recrutée au 1<sup>er</sup> janvier 2018, d'abord pour un CDD de 3 mois à 0,6 ETP, puis pour un CDI à 0,6 ETP jusqu'à fin août et son temps de travail a été porté à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018 à 0,8 ETP.

Le recrutement d'une assistante administrative a été lancé en mai 2018. La personne choisie qui devait entrer en fonction le 1<sup>er</sup> septembre 2018 a finalement renoncé au poste, son employeur lui ayant proposé de nouvelles conditions salariales. Un processus de recrutement a été de nouveau engagé début septembre 2018.

Mme Nabord a été embauchée en CDI, au poste d'assistante polyvalente, le 5 novembre 2018, pour un temps de travail de 0,9 ETP.

Dans l'attente du recrutement d'une assistante polyvalente, la Fédération ANCREAI a fait appel à une secrétaire en Intérim au mois de janvier 2018, qui n'a pas donné satisfaction.

Deux CREAL ont apporté une aide précieuse à la Fédération ANCREAI sur des tâches administratives en 2018 :

- Le CREAL Grand-Est a assuré la gestion des ventes des licences ARSENE au nom de la Fédération ANCREAI du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 1<sup>er</sup> décembre 2018 (après avoir formé et supervisé Mme Nabord en novembre 2018). Le CREAL Grand-Est a été défrayé du salaire de la secrétaire mobilisée à hauteur de 0,15 ETP et pour 6 mois seulement (le CREAL Grand-Est ayant assuré cette mission les cinq premiers mois sans aucune contrepartie financière).
- Le CREAL Bourgogne-Franche-Comté a effectué des démarches de prise de rendez-vous et de gestion de l'agenda du Président de l'ANCREAI (d'avril à décembre 2018) ainsi qu'un travail de synthèse des questionnaires de satisfaction du séminaire annuel des CREAL. Le CREAL BFC a été défrayé du salaire de la secrétaire et de la conseillère technique mobilisées sur les temps de travail réels effectués.

*Au-delà de ces missions spécifiques citées plus haut, le réseau des CREAL a été attentif à limiter le travail administratif qui pesait sur la Fédération, en étant notamment réactif et bienveillant aux sollicitations et demandes de la déléguée fédérale (qui a assuré les tâches de secrétariat pendant 10 mois, en sus de sa fonction).*

Par ailleurs, la saisie comptable des factures a été externalisée. Cette tâche a été confiée au cabinet comptable qui assure déjà l'analyse annuelle des comptes ainsi que l'établissement des feuilles de salaires (Cabinet Jégard). Cette prestation externe va être maintenue en 2019.

## 1.4 Le référentiel en Protection de l'enfance

Fin des années 2000, le CREAI Rhône-Alpes a élaboré un référentiel d'évaluation des situations familiales en réponse à deux appels d'offre successifs de l'ONED et en collaboration avec plusieurs conseils départementaux, notamment celui du Val de Marne (Michèle Creoff). Ce référentiel a été validé scientifiquement en 2011<sup>5</sup>. Le CREAI ARA a modélisé un dispositif de formation permettant de diffuser les fondements théoriques du référentiel, et ce afin de faire culture commune au sein des acteurs de la Protection de l'Enfance.

Le CREAI ARA a souhaité former ses collègues dans le réseau des CREAI, afin qu'ils puissent diffuser cet outil dans leurs régions, pour que tous les départements qui le souhaitent puissent se doter d'un outil d'évaluation partagé, conformément aux attendus de la loi 2007. Plusieurs CREAI ont inscrits plusieurs de leurs collaborateurs à la formation dispensée par le CREAI Rhône-Alpes en 2011, 2012, 2015 et 2017. Des conventions ont ainsi été passées avec plusieurs CREAI, dont quatre d'entre eux ont mis en œuvre de nombreuses formations auprès de professionnels des Conseils départementaux de leur région.

Fin 2017, le CREAI ARA a prévenu le réseau des CREAI du dépôt de la dernière version du référentiel d'évaluation, à l'INPI, sous la marque ESOPPE et a indiqué ainsi que de nouvelles conditions de contractualisation devaient être définies.

L'année 2018 a ainsi été consacrée à des allers et retours entre la Fédération ANCREAI et le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes pour convenir d'une convention cadre entre la Fédération ANCREAI et le CREAI ARA. Fin 2018, la septième version était à l'étude.

---

<sup>5</sup> Le référentiel a été élaboré dans le cadre de marchés publics lancés par l'ONED et l'ONPE – Sa conception dans le cadre d'un appel à projets ouvert lancé par l'ONED en 2006 ; sa validation scientifique dans le cadre d'un programme de recherche ONPE 2008-2010.

## 2. ETUDES, RECHERCHES, GUIDES, OUTILS ET REFERTIELS

Le développement **des études et recherches au niveau national, ainsi que l'élaboration de guides et outils méthodologiques ou encore référentiels** a été tout particulièrement favorisé par le renforcement de la tête de réseau des CREA, avec l'embauche d'une responsable des études à partir de novembre 2014.

En effet, l'identification des appels à projets d'étude et de recherche, leur analyse et la mise en place d'une équipe projet Inter-CREAI pour bâtir la réponse, nécessitent une coordination qui renforce la capacité des CREA à participer à des études et recherches nationales.

En outre, la responsable des études répond régulièrement à des demandes de CREA sur leur souhait de pouvoir échanger, dans la phase d'élaboration de la méthodologie de leurs études régionales. Ce travail de « brainstorming » se fait dans le cadre d'un entretien téléphonique et ne nécessite pas en principe de travail de préparation préalable ni de rédaction. Toute demande d'appui technique portant sur la rédaction de la réponse à un appel d'offre régional nécessite la validation par le CA.

### 2.1 La publication d'une recherche nationale sur l'avancée en âge des personnes en situation de handicap



La recherche nationale intitulée « **Le vieillissement des personnes en situation de handicap : opportunité d'un nouveau devenir ?** » est financée dans le cadre de l'appel à projets de recherche de l'IRESP 2015 « Personnes handicapées avançant en âge ».

La proposition de recherche a été déposée par l'ANCREAI en mai 2015. Le conseil scientifique d'évaluation de l'IRESP a informé de sa sélection en décembre 2015 et la subvention de recherche a pu être versée en septembre 2016.

La recherche a effectivement commencé en décembre 2016 et la convention prévoyait la remise du rapport en avril 2018. Une demande de prolongation a été demandée jusqu'à décembre 2018.

Quatre CREA faisaient partie de l'équipe de recherche initiale : CREA Ile-de-France, CREA Hauts-de-France, CREA Grand-Est, CREA Auvergne-Rhône-Alpes. *Trois autres CREA ont été mobilisés pour réaliser des entretiens sur des territoires non prévus initialement mais qui comportaient des dispositifs innovants apportant des éléments de recherche nécessaires de mobiliser pour la recherche : CREA Bretagne, CREA Bourgogne-Franche-Comté, ORS-CREA Normandie.*

Tous les outils de recueil d'informations et les livrables sont rédigés par Jean-Yves Barreyre et Muriel Delporte (CREAI Hauts de France), cette dernière ayant réalisé une thèse (dans le cadre d'un doctorat de sociologie) sur le vieillissement des travailleurs en ESAT.

## Résumé

*Peut-on imaginer (ou poser l'hypothèse) que l'avancée en âge au-delà de cinquante ou soixante ans soit aussi un nouveau devenir pour des personnes en situation de handicap ? Si oui, qu'est-ce qui est aujourd'hui mis en œuvre pour le rendre possible ? Et de quel devenir parlons-nous ? Qui le définit ? A partir de quels points de vue ?*

L'analyse des équipements spécifiquement dédiés aux personnes handicapées vieillissantes et celle d'autres formes alternatives d'habitat (dans le secteur du handicap et le secteur gérontologique), croisée à une analyse des attentes des personnes en situation de handicap concernant leur avancée en âge, donne des éléments d'analyse pour penser de nouveaux modes d'accompagnement pour cette population. Cela a consisté en particulier à faire une lecture critique de ces dispositifs dans la façon dont ils prennent en compte les choix de la personne en termes de changements d'habitudes de vie, en tension entre ses souhaits, les répercussions du processus de vieillissement sur l'état de santé au sens large de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) de la personne, et le cadre sociétal dans laquelle elle est inscrite.



L'avancée de cette recherche et ses premiers enseignements ont été présentés et discutés dans le cadre d'un atelier du Séminaire annuel de formation des directeurs et conseillers techniques des CREAI 2018 (11-12-13 juillet 2018), organisé par la Fédération ANCREAI.

Muriel Delporte fera également une intervention sur les résultats de cette recherche aux prochaines journées nationales ANCREAI des personnels des MAS/FAM/Foyers prévues à Marseille en avril 2019.

Le rapport de recherche et **sa synthèse** ont été publiés en Décembre 2018.

## 2.2 Des projets de recherche et d'étude en cours de réalisation

### ❶ Une étude sur «l'accessibilité et impact des formules de répit sur les proches aidants (des personnes en situation de Handicap). Déc. 2017 – Mai 2019

L'objet de cette étude initialement prévue de décembre 2017 à décembre 2018 s'est poursuivi en 2019.

L'objectif de cette étude est d'analyser l'accessibilité, au sens large du terme, de l'offre de répit et mieux connaître son impact sur la vie des aidants de personnes en situation de handicap.

Cette étude est commanditée par le GCSM AIDER6 et cofinancée par 4 groupes de protection sociale (AGRICA, KLESIA, PROBTP, LOURMEL).

Cette étude associait initialement 3 CREAL : CREAL Bretagne, CREAL Centre-Val de Loire, CREAL Hauts-de-France. D'autres CREAL ont été associés à cette étude, en cours d'année 2018, pour recueillir des informations sur des dispositifs plus rares et/ou innovants qui n'existaient pas sur les trois principaux départements de la recherche (Ille-et-Vilaine, Loiret et Nord).

Le chef de projet de cette étude est Rachelle Le Duff du CREAL Bretagne.

Le rapport final devrait être publié en juin 2019.

### ❷ Une recherche-action dans le cadre de l'appel à projet de recherche IRESP 2017

Dans le cadre de l'APPEL À PROJETS IRESP 2017 « Dispositifs et modalités d'accompagnement des personnes handicapées dans les établissements et services médico-sociaux », la Fédération ANCREAL a déposé un projet de recherche en juin 2017, intitulé « **Non recours aux ESMS** (après notification vers un établissement ou un service pour personnes handicapées) : profils et motivations ».

Le chef de projet scientifique est Sophie Bourgarel (CREAL PACA et Corse).

Cette recherche associe les CREAL Nouvelle Aquitaine, Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté, sur une durée de 12 mois. La recherche-action a commencé en décembre 2018.

---

<sup>6</sup> C'est un regroupement d'associations partenaires (GRATH, AFM, APF, Apei les Papillons Blancs de l'arrondissement de Saint-Omer, le CREAL de Bretagne et l'UNA)

## 2.3 Vers un référentiel du Dossier Personnel de Santé (DPS)



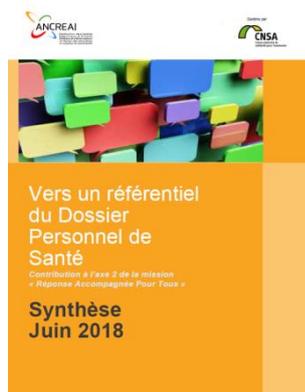
La mise en œuvre du rapport de Denis Piveteau « Zéro sans solution » a été confiée par les ministres Mmes Touraine et Neuville à Marie-Sophie Desaulle. Dans le cadre de cette mission « Réponse accompagnée pour tous », différents chantiers sont engagés au niveau national mais également territorial, afin d'améliorer les réponses apportées aux besoins et attentes des personnes en situation de handicap, et notamment éviter les ruptures de parcours de soins et d'accompagnement.

Pour ce faire, la problématique de la structuration et du partage des informations relatives à l'utilisateur constitue un enjeu clé. Cet enjeu, opérationnel, est celui de l'identification, et de la définition des informations relatives à chaque personne. Il s'articule avec un autre enjeu clé qui est celui de la structuration de système d'informations permettant à la fois d'améliorer la connaissance des populations et de leurs parcours.

Les grandes fédérations et associations réunies dans le groupe de liaison du dispositif « une réponse accompagnée pour tous » se sont rapprochées de la DGCS, la CNSA, le SGMAS et le SG-CIH afin de bénéficier d'un accompagnement méthodologique visant à **formaliser un socle commun d'informations du dossier de l'utilisateur**, à la fois utile pour l'échange d'informations nécessaires au parcours de l'utilisateur (entre l'ESMS et ses différents partenaires - dont la MDPH) mais aussi pour apporter une meilleure connaissance de la population d'un ESMS et/ou sur un territoire.

**La Fédération ANCREAI a été mobilisée pour accompagner méthodologiquement cette volonté partagée.**

Ce chantier a été confié à Jean-Yves Barreyre (ex-directeur du CREA I Ile-de-France) et Carole Peintre (responsable des études de la Fédération ANCREAI puis Déléguée Fédérale).



Les travaux ont commencé en janvier 2017. Le rapport final et sa synthèse ont été publiés en mars 2018 et a été adressé au Groupe de suivi de la Réponse Accompagnée Pour Tous, ainsi qu'à la CNSA (financeurs) et au Comité Interministériel au Handicap.

Malgré les relances de la Fédération ANCREAI auprès des pouvoirs publics, **le rapport et sa synthèse n'ont pas pu être rendus public en 2018**. Un travail de l'ANAP sur la structuration des SI des ESMS est prévu par l'ANAP en 2019.

Au sein de la Fédération ANCREAI, les avancées de la démarche ont été présentées à trois reprises au comité des directeurs des CREA I pour bénéficier de leurs critiques, remarques et propositions. Le référentiel DPS et ses applications ont été *présentés et discutés dans le cadre du Séminaire annuel de formation des directeurs et conseillers techniques des CREA I 2018 (11-12-13 juillet 2018), organisé par la Fédération ANCREAI.*

## 2.4 Les outils élaborés en faveur des tuteurs familiaux

A la suite du rapport de la Fédération ANCREAI sur l'information et le soutien aux tuteurs familiaux remis en avril 2017, la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) a souhaité apporter des réponses aux besoins identifiés en affectant des moyens financiers spécifiquement dédiés à des outils nationaux d'aide aux familles concernées par la protection juridique d'un proche.

L'ANCREAI propose alors d'élaborer une mallette pédagogique remise aux tuteurs familiaux au début de leur mission et d'envisager la création d'un site internet dédié. Ces deux travaux ont été menés en parallèle de décembre 2017 à juin 2018.

Ces outils nationaux, mallette pédagogique et site internet, ont été pensés en complémentarité. Ils ne visent en aucune manière à se substituer aux services d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF) mis en place localement. Ils visent à être une ressource pour ces services et à les mettre en lumière.

### ① **Elaboration d'un cahier des charges en vue de la « création d'un site internet national dédié aux tuteurs familiaux ».**



Le cahier des charges a été remis en mai 2018 à la DGCS. Deux CREA I sont associés : CREA I Nouvelle Aquitaine et CREA I Hauts de France.

*Ce site internet sera développé en 2019 en mobilisant les deux mêmes CREA I (projet 2019).*

### ② **L'élaboration d'une mallette pédagogique en direction des mandataires familiaux**

Dans l'objectif de soutenir les tuteurs familiaux dans la mise en œuvre de leur mandat, la DGCS souhaite que soit élaborée une mallette pédagogique remise aux tuteurs familiaux au début de leur mission (au moment du prononcé de l'ordonnance du juge). Il s'agit de leur fournir les outils techniques nécessaires à la gestion quotidienne de la mesure.

Le travail de terrain a commencé en décembre 2017 et la mallette pédagogique a été remise en juin 2018. Elle comprend :

#### ➔ **12 fiches classées en 4 catégories**

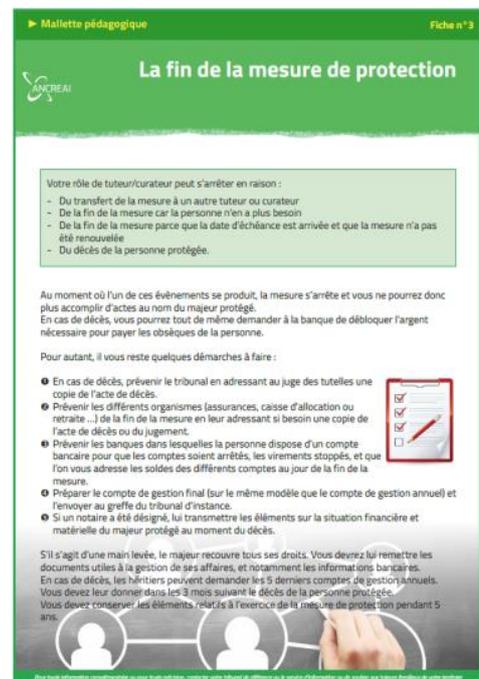
- Fiches sur le déroulement d'une mesure de protection
- Fiches thématiques : santé, logement, la mesure de protection
- Guides pour le suivi et la gestion
- Guides pour le suivi de la procédure

- **2 outils numériques de gestion :**
  - Suivi du budget et aide à la réalisation du compte de gestion annuel (Excel)
  - Budget prévisionnel (Word et Excel).

Ce chantier a associé 3 CREAL : Grand-Est, Pays de la Loire et Hauts-de-France.

Jessica Boivin, directrice-adjointe du CREAL Grand-Est est la chef de projet.

Exemples : la couverture et la fiche 3.



Cependant, la DGCS n'a pu réunir le comité de suivi national sur l'ISTF qu'en janvier 2019.

Suite à la promulgation de la loi 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice, la DGCS a demandé que la mallette pédagogique soit de nouveau soumise à des représentants du Ministère de la Justice et à des représentants de l'Association Nationale des Juges d'Instance (ANJI).

La mallette pédagogique devrait être diffusée aux DRJSCS en septembre 2019.

## 2.5 Appui technique au projet Nous Aussi



### **Le droit de vote, c'est maintenant !** **Projet citoyen porté par l'association Nous Aussi** **Avec l'appui de la fédération ANCREAI et soutenu par l'UNAPEI**

Le 9 novembre 2018, l'association d'autoreprésentation Nous Aussi a organisé son congrès annuel sur la thématique du droit de vote des personnes en situation de handicap intellectuel. En effet, dans les échanges avec les adhérents, Nous aussi constate que ceux-ci rencontrent de nombreux obstacles pour voter, tels que :

- manque d'informations des personnes sur leur droit de vote ;
- manque de connaissance de ce qu'il faut faire pour voter, avant le vote et pendant le vote ;
- réticence des familles et mandataires (tuteurs et curateurs) pour informer et accompagner les personnes ;
- manque de compréhension des messages aux candidats.

Cette association a souhaité réaliser un projet autour de cette question, avec l'objectif de développer l'autonomie des personnes en situation de handicap intellectuel face au vote et ainsi contribuer à leur accès à la citoyenneté.

La Fédération ANCREAI accompagne Nous Aussi sur un plan technique et méthodologique. L'UNAPEI accompagne les actions de plaidoyer et participe aux actions de communication.

Le dernier trimestre 2018, la responsable des études de la Fédération ANCREAI a **apporté un appui technique à Nous Aussi sur la définition du projet et la recherche de financement.**

Le projet, qui se réalisera en 2019, et associera notamment 4 CREAI (Aquitaine, Bretagne, Hauts-de-France et Grand-Est), comprendra :

- la réalisation d'un diagnostic ou état des lieux de la réalité du vote pour les personnes en situation de handicap intellectuel et cognitif ;
- une production d'outils opérationnels ;
- et la mise en œuvre d'actions autour du vote.

### 3 LES JOURNEES NATIONALES DE FORMATION ET JOURNEES D'ETUDES

Tous les deux ans, **des Journées Nationales de formation ANCREAI** sont organisées auprès des personnels : des **SESSAD**, des **MAS/FAM/Foyers de vie**, des **IME-IEM-IES**.

Ces journées nationales sont organisées à chaque fois dans une région différente, en collaboration avec le CREAL concerné (ou les deux CREAL concernés) et en s'appuyant sur un comité de préparation réunissant des directeurs et chefs de services des structures de la région.

Ces Journées Nationales constituent un outil transversal, dans la logique du travail en réseau et de coopération interCREAI. Elles sont un véritable outil d'aide au changement en proposant un espace de compréhension des transformations en cours. En outre, elles s'intègrent dans la cohérence et la complémentarité des missions des CREAL, entre animation régionale, interrégionale et nationale.

Cette organisation de journées rassemblant des professionnels d'un même environnement professionnel (par grande catégorie d'ESMS) participe à décroiser les regards et à préparer aux changements incontournables qui attendent ces professionnels. En effet, rassurés d'être parmi leurs pairs, il leur est proposé un programme résolument tourné vers l'avenir qui vise notamment à déjouer les résistances et à rassurer les équipes médico-sociales sur leurs expertises (leviers au changement). Des interventions en plénière viennent ainsi d'horizons différents et visent à proposer une vision plus globale et/ou comparée avec d'autres secteurs d'intervention ou d'autres modèles étrangers, tandis que des ateliers d'appuient sur des témoignages d'expériences innovantes qui vont dans le sens des évolutions attendues.

Une autre gageur de ces journées est de s'adresser, dans le même temps et le même espace, à toutes les catégories de professionnels d'un établissement ou service médico-social (direction, personnel éducatif, social, paramédical, etc.). Ce lieu permet ainsi de « faire passer des messages » et apporter « une connaissance socle » à tous les membres des équipes, en dépit d'intérêts parfois divergents et de niveaux de connaissance hétérogènes.

**L'équipe salariée de l'ANCREAI** apporte son appui et son expérience aux équipes des CREAL organisateurs en :

- participant à toutes les réunions du Comité de préparation,
- animant des comités de pilotage avec le CREAL concerné entre deux séances du comité de préparation (sur les aspects essentiellement logistiques),
- contribuant à la rédaction et validant tous les argumentaires et supports de communication,
- co-animant les différentes journées nationales (plénières et ateliers) ;
- en supervisant l'élaboration des actes des journées ;
- en organisant la sélection des organisateurs des futures journées.

La préparation de ces journées nationales s'étalant en moyenne sur 16 mois, l'équipe salariée de l'ANCREAI a été mobilisée en 2018 simultanément sur la préparation des trois journées nationales (nécessitant notamment des déplacements en région pour chaque comité de préparation).

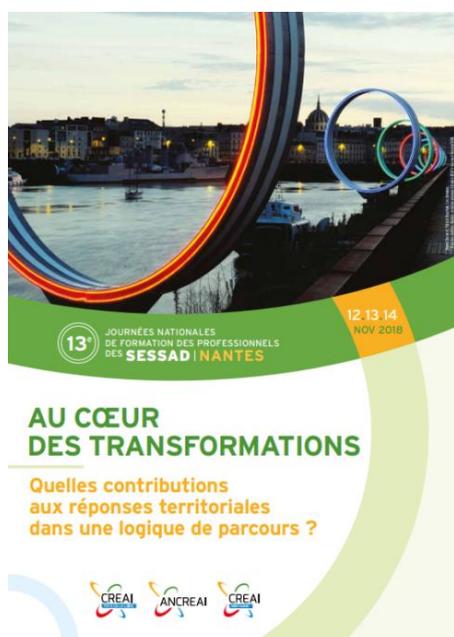
En 2018, comme toute année paire, ce sont **les Journées Nationales de formation des personnels des SESSAD qui se tiennent à l'automne.**

Par ailleurs, en 2018, de nombreuses journées sur les réformes en cours et notamment la Réforme de la tarification « Serafin-PH » ou la démarche « RAPT » ont été organisées par les CREAL, avec le soutien de la Fédération ANCREAI (transmission de supports Powerpoint).

Enfin, l'équipe salariée de l'ANCREAI (déléguée fédérale ou responsable des études) peut être amenée à intervenir dans des colloques ou journées d'études.

### 3.1 Les journées nationales « SESSAD 2018 »

**Titre :** « **AU CŒUR DES TRANSFORMATION : Quelles contributions aux réponses territoriales dans une logique de parcours ?** 12-13-14 novembre 2018. Co-organisées avec le CREAL Bretagne et le CREAL des Pays de la Loire. NANTES. **1450 participants.**



La thématique des journées SESSAD 2018 visait à rendre compte des transformations en cours du secteur médico-social. Il s'agissait en particulier de permettre aux professionnels de leur donner du sens, de les aider à penser de nouvelles organisations de travail, de coopération avec les acteurs de terrain et d'envisager de nouvelles pratiques professionnelles.

Les cinq conférences plénières ont permis de faire un tour d'horizon, tant sur le puzzle des réformes en cours (avec des illustrations en termes de pratiques favorisant la fluidité des parcours), que sur le nouveau paradigme introduit par l'approche des troubles neuro-développementaux et l'intérêt des interventions précoces auprès du petit enfant, ou encore la révolution numérique.

De plus, ces JN ont proposé, pour la première fois depuis la mise en place de cette manifestation récurrente, une table ronde constituée exclusivement de parents d'enfants connaissant ou ayant connu récemment un accompagnement par un SESSAD. Ils ont pu témoigner de leur vécu et de leurs attentes (y compris à l'égard du SESSAD) mais aussi comment ils percevaient les évolutions actuelles. Un débat très riche et constructif a pu s'établir entre cette table ronde et la salle. L'analyse des fiches d'évaluation de ces journées montre que cette table ronde n'a laissé aucun professionnel indifférent, certains s'enthousiasmant d'avoir eu l'opportunité de ces échanges dans un tel cadre de réflexion, tandis que d'autres interrogeant le sens et la place donnée aux parents dans une telle manifestation.

Les ateliers ont d'abord vocation à permettre des échanges de pratiques, sur une thématique donnée, avec des participants qui viennent des quatre coins de France. Chaque atelier est introduit par deux expériences de SESSAD.

Deux médias nationaux étaient présents ; des articles sont ainsi parus dans HOSPIMEDIA et TSA.

#### → Cinq conférences plénières :

- **“Sens et cohérence des transformations en cours”** Carole Peintre, Déléguée Fédérale de l'ANCREAI Pascal Thébaud, Directeur du CREA I Bretagne.
- **“Déficiences intellectuelles : les enseignements de l'expertise collective INSERM”** Pr. Vincent Des Portes, Professeur des Universités - Praticien Hospitalier, Chef du service de neuropédiatrie, Hôpital Femme Mère Enfant, Hospices Civils de Lyon ; animateur de la filière nationale de santé DéfiScience
- **“Intervention sociale et numérique ”** Vincent Meyer, Professeur des Universités, Enseignant au département des sciences de la communication à la faculté des lettres, arts et sciences humaines, Université Nice Sophia Antipolis, Université Côte d'Azur.
- **“L'intervention précoce en SESSAD”** Marie-Agnès Jeune, Pédiatre au SESSAD Val d'Or - Nord 92, Les Papillons Blancs de Saint-Cloud et de sa région Frédéric Hebrard Directeur du SESSAD Aquarel, UNAPEI 60.
- **« Remontées d'expériences sur les pratiques favorisant la fluidité des parcours »** (rapport 2017 ANCREAI) Carole Peintre, Déléguée Fédérale de l'ANCREAI.

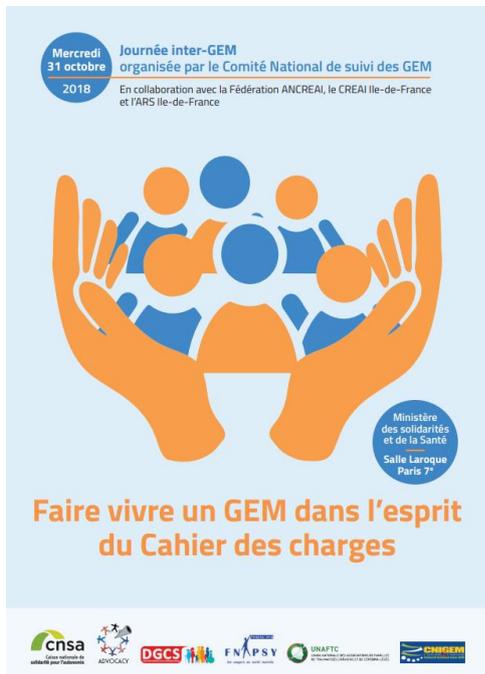
#### → Deux tables rondes :

- **TABLE-RONDE : “Les parents au cœur des transformations : intégration des évolutions en cours et attentes vis-à-vis des SESSAD”**
- **TABLE-RONDE : Contributions attendues des SESSAD dans le contexte de transformation de l'offre.** Céline Poulet, Secrétaire générale du Comité Interministériel du Handicap ; Véronique Aulnette, Chef du service Evaluation, MDPH 35 ; Maxime Boidin, Directeur “Enfance et Familles”, Conseil Départemental 44 ; Élodie Peribois, Responsable du Département “Parcours des Personnes en situation de handicap”, ARS des Pays de la Loire ; Bruno Bienaime, directeur du secteur enfance, Association Le Bois L' Abbessse (52)

#### → 11 ateliers (2 choix pour chaque participant) :

- ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP CONFIÉS À L'ASE : quelles complémentarités dans leur accompagnement ?
- SERAFIN-PH : au-delà de l'outil tarifaire, quelles applications opérationnelles (PAG, Projet établissement, CPOM, etc.) ?
- QUELLE FONCTION “D'APPUI-RESSOURCE” LE SESSAD PEUT-IL PROPOSER AUX ACTEURS DE SON TERRITOIRE ?
- LES NOUVELLES FORMES DE COOPÉRATIONS TERRITORIALES : PCPE, plateformes, etc.
- ACCOMPAGNER AU CHANGEMENT DES ORGANISATIONS ET DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES : une question d'équipe ?
- COMMENT SOUTENIR LE VIRAGE INCLUSIF SUR LE PLAN DE LA SCOLARISATION ?
- VIE CULTURELLE ET LOISIRS : quel(s) accompagnement(s) au-delà de la scolarisation ?
- ACCOMPAGNER L'INSERTION PROFESSIONNELLE
- FAIRE FACE À LA RARÉFACTION DES MÉDECINS DANS LES ÉQUIPES SESSAD
- NUMÉRIQUE ET OUTILS DE COMPENSATION (apprentissage, repères spatio-temporels, etc.)
- LES IMPACTS DU NUMÉRIQUE SUR LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES ET LES RELATIONS AVEC LES PARENTS

## 3.2 Colloque national « Faire vivre un GEM dans l'esprit du Cahier des charges »



En 2017 et 2018, cinq des six CREA ayant participé à l'étude ANCREAI sur « *Les effets induits par la fréquentation du GEM sur la situation et le parcours de vie d'un panel d'adhérents* » ont organisé une journée régionale de restitution de ses résultats.

Le comité de suivi des GEM, composé des différentes fédérations qui ont participé à la création des GEM et co-animé par la DGCS et la CNSA ont décidé que la dernière journée de restitution se ferait à la Salle Laroque du Ministère de la Santé (31 octobre 2018).

Cette journée d'échanges inter-GEM à Paris a abordé deux principaux sujets :

- D'une part, **faire un bilan sur la formation en cours en direction des membres des GEM (2018-2020)** pour se mettre en conformité avec le dernier cahier des charges (2016). En quoi cette formation peut aider les GEM à aller vers un fonctionnement interne plus démocratique ? Quelle est la juste place du gestionnaire et du parrain ? Quels besoins d'accompagnement des adhérents dans la transformation de leur gouvernance ?
- D'autre part, restituer **les enseignements d'une étude nationale qui a été conduite par l'ANCREAI auprès de 25 GEM** et qui a montré en particulier les effets de la fréquentation du GEM sur ses membres ainsi que la diversité des modes d'organisation des GEM.

Cette journée a eu une double dimension : nationale et régionale. En effet, elle s'adresse à tous les GEM du territoire national (par le réseau national des grandes Fédérations organisatrices) mais elle permettait également aux GEM de la région Ile-de-France d'avoir une restitution de l'étude nationale à laquelle six d'entre eux ont participé. Cette spécificité explique l'intervention de l'ARS Ile-de-France qui a fait une courte présentation de sa politique régionale en direction des GEM et l'intervention de quelques GEM franciliens à la tribune pour venir illustrer les résultats de l'étude nationale.

Cette journée a rassemblé 200 participants et les échanges ont été très riches.

La Fédération ANCREAI a organisé et a animé une conférence téléphonique avec les quatre fédérations impliquées dans cette journées (FNAPSY, ADVOCACY, CNIGEM et UNAFTC), s'est chargée de l'élaboration de la plaquette de la journée, a réalisé une restitution des principaux résultats de l'étude nationale et a animé l'après-midi de la journée nationale. Le CREA Ile-de-France a préparé avec les GEM franciliens leur intervention et s'est chargée de l'organisation logistique ainsi que de la coordination avec l'ARS francilienne.

### 3.3 Participation de l'équipe salariée de la Fédération à des manifestations (hors JN ANCREAI)

<b>Date de la Manifestation</b>	<b>Nature / titre de la manifestation</b>	<b>Intervenant ANCREAI (salariés du siège)</b>
2 octobre 2018	<p>Colloque national APAJH « Adaptation et évolution de l'offre médico-sociale », Centre des congrès de Toulouse.</p> <p><i>Focus sur les résultats de la synthèse du rapport « Remontées d'expériences sur les pratiques favorisant la fluidité des parcours » (déc. 2017 - CNSA)</i></p>	<b>Intervention</b> de Déléguée fédérale.

## 4 LES PROJETS DE FORMATION A L'ECHELLE NATIONALE

La structuration des CREAL en réseau favorise également la mise en place de **formations nationales identiques, déclinées sur tout le territoire**, et animées par les professionnels des différents CREAL, selon la région concernée. Ces formations permettent d'une part de développer une expertise commune dans l'ingénierie de formation et d'autre part d'utiliser davantage les expertises et connaissances cumulées par les CREAL au travers de leurs études et de leurs accompagnements techniques, pour les mettre à profit dans les formations des acteurs de terrain.

Après avoir développé fortement la réalisation d'études nationales ces deux dernières années (2015, 2016), la Fédération ANCREAI a eu à cœur à partir de 2017 de s'investir dans des projets de formation au niveau national :

- conception des réponses à appel d'offre, élaboration des supports pédagogiques et des techniques d'animation avec une équipe projet composée de plusieurs CREAL ;
- déclinaison de cette formation sur tout le territoire national.

En effet, si l'appui à la transformation des organisations passe prioritairement par des études permettant d'identifier des phénomènes nouveaux et de faire des préconisations concrètes, l'évolution des pratiques professionnelles passent en grande partie par des formations auprès des acteurs de terrain.

Ainsi, les formations nationales en cours, en projet ou ayant fait l'objet d'une réponse à appel d'offre se construisent sur un format « 2 journées consécutives + 1 journée à distance », avec la proposition d'outils pour soutenir l'appropriation des enseignements de la formation et leur impact direct sur leurs pratiques d'accompagnement.

La Fédération vise également à développer des formations qui d'une part s'adressent directement à des **personnes en situation de vulnérabilité mais aussi à les associer l'équipe de formateurs**. *Ce sujet est à l'ordre du jour du Séminaire annuel de formation des directeurs et conseillers techniques des CREAL 2018 (11-12-13 juillet 2018), organisé par la Fédération ANCREAI.*

Le recrutement d'Anny Bourdaleix sur le poste de responsable des études, qui a une expertise spécifique sur l'ingénierie de formation, a permis en 2018 de répondre à (et de rapporter) un marché public de formation très ambitieuse (formation UGECAM).

## 4.1 La formation auprès des membres des GEM (CNIGEM)

Le premier projet de formation national travaillé en 2017 a pour particularité de s'adresser majoritairement à des personnes en situation de handicap pour les aider à développer leur pouvoir d'agir. Ainsi, au début de l'année 2017, la Fédération ANCREAI a participé à la réponse du CNIGEM à l'appel à projet de la CNSA visant à proposer sur toute la France des formations en direction des membres de GEM (les adhérents mais aussi les animateurs et les associations « gestionnaires » ou qui assurent le rôle de « tuteur ») au nouveau cahier des charges des GEM publié en 2016. Ce projet a été retenu par la CNSA et prévoit, sur 2018-2020, 29 sessions de formation de 3 jours (2 jours consécutifs et 1 jour à distance d'un an). Cette formation est d'autant plus originale pour la Fédération ANCREAI qu'elle se réalise en binôme avec des représentants du CNIGEM (qui sont des animateurs de GEM, des membres de la gouvernance, etc.).

De juin à décembre 2017, la Fédération ANCREAI et le CNIGEM ont défini leur mode de collaboration et élaboré les supports. L'équipe projet ANCREAI de cette formation est composée d'Anne Dusart (CREAI Bourgogne-Franche-Comté) et de Rachelle Le Duff (CREAI Bretagne).

La Déléguée Fédérale a assuré la coordination entre le CNIGEM et les équipes CREAI, en élaborant notamment le planning des sessions sur toute la France. Les sessions ont commencé à partir de mi-janvier 2018.

**16 sessions ont été réalisées au cours de l'année 2018 (la 1ère session des J1/J2). Au moins une session a été réalisé dans 13 régions.**

## 4.2 La formation auprès des cadres intermédiaires des services à domicile (UNA formation)

L'Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domicile (UNA) a sollicité l'ANCREAI pour une action de formation à déployer sur tout le territoire national portant sur l'évaluation des situations de handicap et la prestation de compensation du handicap.

Deux CREAI ont participé à l'élaboration des supports de formation : Christelle Moullié (CREAI Normandie), Arièle Lambert (CREAI-ORS Languedoc-Roussillon).

Le format de cette formation est deux jours consécutifs et 3<sup>e</sup> journée à distance (1 mois plus tard).

Un projet de convention prévoyait les premières sessions entre juin et septembre 2018. Finalement, seulement deux sessions ont pu se tenir, en raison de problèmes d'organisation de UNA Formation (turn-over de certains correspondants régionaux) : 1 session délivrée par le CREAI Grand-Est à Nancy et 1 session réalisée par le CREAI-ORS Occitanie à Montpellier.

Le bilan des deux premières sessions ayant été très positif (les apports correspondant parfaitement aux attentes des cadres intermédiaires des services d'aide à domicile), cette formation, inscrite désormais dans le catalogue d'UNA Formation, avait vocation à se déployer rapidement dans d'autres régions française. Ce thème de formation nous semble

particulièrement important dans le cadre du développement de projets individuels de plus en plus inclusifs.

Cependant, la réforme de la formation professionnelle est venue bousculer les organismes qui gèrent des formations. Les OPCA ont vocation à se transformer en opérateurs de compétences (OPCO) à partir du 1er janvier 2019. UNA Formation suspend les formations proposées dans son catalogue dans l'attente de la mise en place de l'OPCO duquel il dépendra.

Cette formation a vocation à être de nouveau proposée au plus tard le 2e semestre 2019.

### 4.3 La formation d'accompagnement à la transformation de l'offre sanitaire en offre médico-sociale (UGECAM)

L'intitulé de la formation est : « **Du « soin » au « prendre soin » : L'appropriation des spécificités du secteur médico-social dans un contexte de transfert d'activité d'établissements du groupe UGECAM du secteur sanitaire vers le secteur médico-social** ».

Ce marché public est géré par l'Institut 4.10, organisme de formation de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

Le groupe UGECAM est le 1er opérateur de santé, comptant actuellement 90 structures sanitaires (SSR, médecine, psychiatrie, unités de soins de longue durée) et 135 établissements médico-sociaux (MAS, IME, CRP, EHPAD, établissements pour PHV), gérés par 13 UGECAM régionales. Dans ce contexte, certains établissements de l'UGECAM, historiquement sanitaires, évoluent pour devenir des établissements médico-sociaux. C'est notamment le cas de Services de suite et de réadaptation (SSR) évoluant vers des Foyers d'Accueil médicalisés (FAM) ou des maisons d'accueil spécialisées (MAS).

Cette formation est destinée à l'ensemble du personnel de chaque établissement connaissant ce type de restructuration.

Plusieurs formations sont à prévoir dans plusieurs régions au cours des 3 prochaines années (mai 2018 – avril 2021).

Le format de chaque session est de 3 jours (2 jours consécutifs + 1 jour 2 à 3 mois plus tard). Pour chaque établissement en restructuration, plusieurs sessions (de 12 à 15 personnes) sont à prévoir avec des échéances rapprochées, afin qu'à terme l'ensemble du personnel de l'établissement concerné par la restructuration (cadres administratifs et techniques, professionnels cliniciens, éducatifs, rééducatifs, personnels techniques, etc.) ait pu bénéficier de la même dynamique de formation (concrètement 2 à 3 sessions par établissement sur 2 à 3 mois).

En 2018, cette formation a mobilisé :

- La responsable des études de l'ANCREAI : élaboration de la réponse au marché public, construction de tous les supports de formation et réalisation de la formation Test, en collaboration avec Capucine Bigote, conseillère technique au CREAM Ile-de-France. La responsable des études participe également aux comités de pilotage organisée par l'Institut 4.10 et l'UGECAM. Elle a remplacé pour une session de formation le CREAM

centre-Val-de-Loire qui ne pouvait se rendre disponible aux dates demandées par le prestataire.

- Le CREAI Centre-de-Val de Loire, le CREAI Grand-Est et le CREAI Occitanie qui ont réalisé chacun plusieurs sessions sur un établissement de leur région.

## 5 EVALUATION DE LA QUALITE DES PRESTATIONS DES ESMS : ARSENE

L'outil pour l'évaluation interne des ESSMS, que le réseau des CREA I avait élaboré, développé et diffusé depuis 2005, a laissé la place en janvier 2017 à ARSENE, outil de management en continu de la démarche qualité pour le secteur social et médico-social. Le projet d'un nouvel outil avait été lancé en septembre 2015 et a abouti à la mise en ligne en janvier 2017 de l'application ARSENE, dans les délais prévus et après un intense travail de l'équipe projet. La chefferie de projet est assurée par deux directeurs de CREA I (Thierry Dimbour, Thibault Marmont).

L'année 2018 a été marquée par :

- La mise à disposition de **cinq nouveaux référentiels** : SESSAD, Protection de l'enfance (Foyer, MECS, PJJ), AEMO, Réparation pénale, CHRS.
- La **mise en projet de deux nouveaux référentiels** : le référentiel Addictologie (CSAPA, CAARUD) piloté par le CREA I-ORS Occitanie et le référentiel Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) piloté par le CREA I Ile-de-France.
- La création de **nouvelles fonctionnalités** de l'application numérique : nouvelle gestion des preuves, nouvelles fonctionnalités en termes de GED, production de graphiques radars par domaines ou dimensions ou par pôle, injection automatique d'objectifs stratégiques et opérationnels dans les ESMS, graphique de GANTT pour les fiches-action, évolution de la gestion des licences en back-office, etc.

Tous ces champs ont été couverts du fait de la mobilisation des membres de l'équipe projet (GTT). En fonction de la mobilisation des CREA I (pour rejoindre l'équipe projet, mais aussi pour assurer la diffusion d'ARSENE et accélérer ainsi le retour sur investissement réalisé par l'ANCREAI), les autres champs de l'action sociale pourront être couverts.

Au cours de l'année 2018, **253 nouvelles licences avaient été facturées**, dont 156 à des adhérents / contributeurs volontaires des CREA I (et ce à titre bénéficiant d'un tarif préférentiel – 550 euros au lieu de 900 euros).

Répartition par CREA I des ventes de licences d'ARSENE 1<sup>ère</sup> année sur l'année civile 2018<sup>7</sup>

<b>CREAI</b>	<b>Nbre de Licences facturées en 2018</b>
CREAI Aquitaine	63
CREAI Pays de la Loire	25
CREAI Grand-Est	40
CREAI Hauts-de-France	43

<sup>7</sup> sachant que comptablement les recettes de licences sont affectées sur les comptes 2018 au prorata de l'année – en fonction de la date d'acquisition – la validité de la licence de 1<sup>ère</sup> année se faisant date à date.

CREAI Occitanie	15
CREAI BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	0
CREAI Bretagne	11
CREAI IDF	1
CREAI Océan Indien	0
CREAI PACA et Corse	4
CREAI Auvergne-Rhône-Alpes	10
CREAI Normandie	0
CREAI centre-Val de Loire	6
ANCREAI – Conventions nationales avec 2 associations gestionnaires	32
Etablissements belges	3
TOTAL	253

Le renouvellement des licences (2<sup>e</sup> année, 3<sup>e</sup> année, etc.), qui comprend les actualisations et surtout les frais d'hébergement, sont de 150 euros pour les adhérents contributeurs volontaires des CREAI et de 300 euros pour les autres clients.

Chaque licence vendue s'accompagne théoriquement de la vente, au minimum, de deux journées de formation en intra auprès de l'équipe médico-sociale de l'établissement ou du service concerné, pour les guider dans le processus d'évaluation interne de la qualité à mettre en œuvre et à la prise en main de l'outil. Cependant, pour des associations gestionnaires faisant l'acquisition de licences pour l'ensemble de leurs structures, des formations sur-mesure sont proposées, avec par exemple, des formations regroupées par catégorie d'établissements, de publics ou de territoires.

L'année 2018 s'est caractérisée également par la demande spécifique d'un **accompagnement proposé au siège national** (Paris) de deux associations gestionnaires dont les établissements et services sont répartis sur plusieurs régions et qui disposent d'une structuration nationale de la démarche qualité en interne. Ainsi, pour ces deux associations gestionnaires, une convention de formation a été passée avec la Fédération ANCREAI qui a ensuite mobilisée une équipe nationale. Deux CREAI ont participé à ses formations nationales le CREAI Aquitaine et le CREAI IDF.

De plus, une licence a été acquise par 4 établissements belges (accompagnés par le CREAI Grand-Est et le CREAI Hauts-de-France).

**Enfin, deux journées de formation inter-CREAI** ont été organisées à la Fédération ANCREAI les 6 et 13 septembre 2018 ayant réuni au moins un conseiller technique par CREAI. Ces deux journées ont été consacrées à la démarche qualité et l'outil ARSENE.

## 6 PARTICIPATION DE LA FEDERATION A DES CHANTIERS NATIONAUX

L'évolution des pratiques professionnelles constitue un des leviers majeurs du changement. Aussi, les CREAL et sa Fédération sont particulièrement investis dans les instances régionales ou nationales.

Les CREAL et leur Fédération participe aux groupes de travail nationaux (DGCS, CNSA, DREES) qui contribuent actuellement à traduire, par des outils ou préconisations concrètes, les orientations posées par les politiques publiques.

### 6.1 La réforme de la tarification des ESMS – Serafin-PH

Ainsi, depuis janvier 2015, la Fédération ANCREAI est membre du **Groupe Technique National (GTN) sur la réforme de la tarification des établissements et services en faveur des enfants et adultes handicapés (SERAFIN-PH)**.

Carole Peintre, responsable des études puis Déléguée Fédérale (depuis janvier 2018), a ainsi participé à toutes les séances de travail du GTN en 2018, ainsi qu'à des réunions d'intersessions visant à préparer l'Enquête Nationale de Coût.

En dehors de ces séances de travail, la Fédération ANCREAI a proposé des analyses techniques en réponse aux sollicitations de l'équipe projet nationale CNSA (rencontres hors GTN, échanges de mail, transferts d'outils existants dans le réseau, etc.).

Elle a diffusé régulièrement les informations sur l'avancée de ce chantier, ainsi que les documents concernés, au sein du réseau des CREAL.

En outre, elle a fréquemment été sollicitée par mail et téléphone, au sein et hors du réseau (associations du secteur médico-social), pour répondre à des questions sur la démarche SERAFIN-PH et a relayé auprès de l'équipe projet des demandes d'intervention. Parallèlement, la Déléguée Fédérale a veillé à poster sur le Site internet ANCREAI toutes les informations relatives au projet de réforme de la Tarification.

Au dernier trimestre 2018, La Fédération ANCREAI a intégré **commission technique sur les modèles de financement** qui s'est réunie à 3 reprises entre septembre et décembre 2018 et qui a exigé du travail en inter-session (analyse de documents, propositions). De plus, la Fédération ANCREAI, pour contribuer de façon la plus efficace possible aux travaux de ce groupe technique, a organisé une conférence téléphonique le 23 octobre 2018 avec cinq directeurs de CREAL volontaires (Sophie Leturgeon - directrice générale adjointe du CREAL ARA, Antoine Fraysse –

directeur du CREAL Pays de la Loire<sup>8</sup>, Thibault Marmont, directeur du CREAL grand-Est et Lydie Gibey, directrice du CREAL Ile-de-France<sup>9</sup>, Mathilde Bibouda, directrice du CREAL BFC).

Ces travaux se poursuivront sur 2019.

## 6.2 Mesure de l'activité des ESMS

La Fédération ANCREAI (Carole Peintre) a participé activement à ce groupe et, comme pour Serafin, elle a fait remonter des travaux réalisés par les CREAL sur ce thème (en particulier des travaux réalisés dans le cadre de commissions régionales SESSAD ou de travaux demandés par leur ARS) ; en particulier sur les SESSAD (CREAI PACA, CREAL Océan Indien) et sur l'harmonisation des rapports d'activité des ESMS pour enfants (CREAI Grand-EST).

A l'inverse, elle a informé les CREAL des travaux en cours et a recueilli leur analyse (des échanges ont notamment eu lieu dans le cadre du séminaire annuel des directeurs et CT de juillet 2018 à Lille).

Elle a participé également au sous-groupe sur les dispositifs (27 septembre 2018). Elle a procédé aux différentes relectures des guides intermédiaires.

Le « guide méthodologique de la mesure de l'activité des établissements et services médico-sociaux » paraîtra en janvier 2019.

## 6.3 Contribuer au développement de l'Habitat inclusif

La Fédération ANCREAI a participé à l'observatoire national de l'habitat inclusif et a intégré au dernier trimestre 2018 le réseau de l'habitat inclusif. Ce réseau de portée nationale réunit différentes instances, associations et fédérations avec l'objectif de soutenir et accompagner le développement d'une variété de réponses d'habitat inclusif sur l'ensemble du territoire, répondant ainsi à l'ensemble des attentes et besoins des personnes en situation de vulnérabilité.

*Plusieurs journées régionales et nationales organisées par des CREAL et l'ANCREAI sont programmées sur 2019.*

## 6.4 Promotion de la bientraitance et lutte contre la Maltraitance

De même, la Fédération ANCREAI a présenté sa candidature et a été retenue pour être un des dix membres du CNCPH à participer à la commission permanente HCFEA-CNCPH pour **la promotion de la bientraitance et la lutte contre maltraitance**, sous la présidence de Denis Piveteau.

---

<sup>8</sup> Antoine Fraysse vient du secteur des Personnes âgées et est un spécialiste de la tarification dans le secteur des personnes âgées.

<sup>9</sup> Qui a une expérience professionnelle comme directrice de MAS autisme et handicap psychique, de SESSAD, d'EHPAD, etc.

Six séances de travail d'une journée<sup>10</sup> se sont tenues et ont conduit à un rapport « *Note d'orientation pour une action globale d'appui à la bientraitance dans l'aide à l'autonomie* » qui sera publié en Janvier 2019.

## 6.5. Acculturer au nouveau paradigme des « troubles neurodéveloppementaux »

- En 2018, La Fédération ANCREAI poursuit sa collaboration avec la Filière Déficience (intervention dans les JN SESSAD 2018 de M. Vincent Desportes – 1450 professionnels des SESSAD).
- La Fédération ANCREAI (Anny Bourdaleix) a fait une intervention dans le DIU Déficience intellectuelle le 3 décembre 2018 à Lyon sur l'évolution de l'approche du handicap et de l'organisation du secteur médico-social.
- La Fédération ANCREAI (Anny Bourdaleix) fait partie du comité de pilotage de START. Faisant suite aux Etats généraux de la Déficience intellectuelle, ce projet vise à la fois l'identification et l'animation d'un réseau technique d'experts des troubles neuro-développementaux et la mise en place d'une formation croisée de formateurs sur cette thématique spécifique. Dans ce Copil, la Fédération ANCREAI apporte son expertise technique et son expérience dans l'élaboration et la mise en œuvre de formations, et sur différents sujets en lien avec le projet START. En lien avec les CREA, elle apporte en outre sa connaissance fine et globale des paysages territoriaux et de leurs dynamiques inter-sectorielles.
- Plusieurs CREA ont organisé et/ou prévoient d'organiser pour 2019 des journées régionales. Là aussi, les travaux au sein de Fédération ANCREAI (qui font l'objet d'échanges nourris entre directeurs pendant les comités tous les deux mois mais aussi par des échanges de mails) permet d'acculturer l'ensemble des équipes au nouveau paradigme des « troubles neurodéveloppementaux ». Les équipes des CREA peuvent ainsi intégrer ses nouveaux concepts dans le cadre de leurs formations, accompagnements des ESMS, constructions d'outils, etc. En 2018, le CREA Bretagne a organisé sa 2<sup>e</sup> journée régionale, en collaboration avec la filière DéfiScience : « *La douleur des personnes avec déficiences intellectuelles : la repérer, l'évaluer, la traiter* » (13 septembre 2018, Morlaix)<sup>11</sup>.

## 6.6 Expertise sur les enquêtes statistiques nationales

La Fédération ANCREAI a participé activement au comité de pilotage de l'enquête ES 2018.

Carole Peintre ainsi que plusieurs conseillers techniques de CREA en sont membres (CREA Nouvelle Aquitaine, CREA Bretagne, CREA PACA).

Des propositions fondamentales ont été faites, tant sur les déficiences / pathologies à l'origine du handicap (avec un travail en amont de la Fédération ANCREAI avec le Centre de Ressources handicaps rares sur l'épilepsie – FARHES) que sur les types de soins et d'accompagnement dont bénéficient les usagers des ESMS hors des ESMS enquêtés (pour identifier notamment les solutions modulaires d'accompagnement qui se développent entre le tout établissement et le tout domicile).

---

<sup>10</sup> La Fédération ANCREAI a été représentée par Mathilde Bibouda, directrice du CREA Bourgogne-Franche-Comté et Anne Dusart, conseillère technique sur CREA BFC.

<sup>11</sup> Le CREA Bretagne avait déjà organisé une première journée régional sur la déficience intellectuelle en 2017 : « *Déficience(s) intellectuelle(s) : expertise collective et nouvelles coopérations* », 30 novembre 2017, Pont-Péan.

Comme pour chaque enquête, les CREAL ont encouragé les ESMS à remplir l'enquête ES 2018 en faisant la présentation des résultats d'études qui exploitent l'enquête ES. Dans la lettre envoyée aux ESMS de la région Nouvelle Aquitaine pour les solliciter sur le remplissage de l'enquête ES 2018, l'ARS Nouvelle Aquitaine les a encouragés à aller sur le site Handi-données du CREAL Aquitaine pour voir tout l'intérêt de collecter ce type d'informations.

## 6.7 Expertise sur des projets scientifiques

La Déléguée Fédérale fait partie du réseau de chercheurs mobilisés par l'IRESP pour expertiser les projets de recherches ; l'analyse étant ensuite soumise au Comité Scientifique d'Evaluation de chaque appel d'offre.

En 2018, deux expertises ont ainsi été produites :

- L'une dans le cadre d'un projet de recherche de l'appel à projet « Handicap et perte d'autonomie 2018 – Session 9 »
- L'autre, portant sur le rapport intermédiaire (mi-parcours) d'une recherche financée dans le cadre de l'appel à projet « Handicap et perte d'autonomie 2016 - session 7.

La Fédération ANCREAI a également été sollicitée pour participer au Groupe de recherche sur la Cohorte « Polyhandicap » organisé par l'IRESP pour identifier l'opportunité de mettre en place une cohorte de personnes polyhandicapées. Carole Peintre a participé à la réunion du 6 juillet 2018.

## 6.8 Expertise sur l'évaluation de la qualité des ESMS

- L'intégration de l'ANESM à l'HAS remet plus que jamais au premier plan la question de l'articulation de l'évaluation interne et de l'évaluation externe. Avec l'élaboration de référentiels qualité depuis 1997, et plus récemment un outil informatisé (ARSENE), le réseau des CREAL est force de proposition pour proposer un management par la qualité centré sur l'évaluation interne et la mise en œuvre structurée du plan d'amélioration de la qualité dans le temps. Après un premier rendez-vous avec Mme GHADI le 31 mai 2018, la Fédération ANCREAI va poursuivre sa collaboration avec l'HAS et, notamment, présenter à l'équipe chargée de la qualité dans le secteur social et médico-social toutes les fonctionnalités du SI ARSENE, ainsi qu'à l'équipe chargée de la qualité sur le secteur sanitaire (rendez-vous prévus au premier trimestre 2019).
- La Fédération ANCREAI est membre de la commission de suivi dédiée aux secteurs social et médico-social de l'HAS<sup>12</sup>. Les débats conduits dans cette commission sont analysés et diffusés dans le réseau des CREAL, pour nourrir notamment les conseils techniques et formations proposés par les CREAL aux acteurs de terrain.

## 6.9 Expertise sur la protection juridique

Suite aux différents travaux conduits par la Fédération ANCREAI sur l'Information et le Soutien des Tuteurs Familiaux, France TUTELLE l'a sollicitée pour participer à la seconde séance de travail organisée par leur récent Comité d'Experts.

---

<sup>12</sup> La Fédération ANCREAI est représentée dans cette commission par Charles Alezrah, président du CREAL-ORS Occitanie (titulaire) et Pascal Thébaud, directeur du CREAL Bretagne (suppléant).

Le comité d'experts vise à mieux comprendre l'impact à venir sur la protection juridique exercée par les familles et proposer des solutions concrètes pour mieux les soutenir. Ses travaux ont débuté en juin 2018. Pour permettre au Comité d'élargir sa vision des enjeux, l'intervention d'experts extérieurs est prévue pour chaque session de travail.

Ainsi, la Fédération ANCREAI<sup>13</sup> a présenté ses travaux le lundi 5 novembre 2018 à Paris au comité d'Experts de France Tutelle.

---

<sup>13</sup> La Fédération ANCREAI était représentée par Aurélie Brulavoine, Conseillère technique au CREA Hauts-de-France.

## 7 MUTUALISATION DES OUTILS ET CONNAISSANCES AU SEIN DU RESEAU

### 7.1 Séminaire annuel de formation des directeurs et conseillers techniques

**Le séminaire annuel de formation et d'échanges des directeurs et conseillers techniques** s'est tenu à Lille du 11 au 13 juillet 2018. Il a réuni 55 participants. Tous les CREAI étaient représentés.

Ce séminaire annuel est un temps de formation croisée et de partage de réflexions et d'outils du réseau des CREAI. Il permet en outre de faire le point sur les questions d'actualité qui impactent ou vont impacter l'activité des CREAI. Son programme a été élaboré en comité des directeurs, à partir des besoins identifiés dans les CREAI. L'organisation pratique a été assurée conjointement par la Fédération et le CREAI de la région d'accueil (CREAI Hauts-de-France pour l'année 2018).

Le programme comportait :

#### → 5 conférences plénières :

- Une conférence plénière sur **L'actualité des réformes en cours** : Serafin –PH ; la stratégie nationale pour l'Autisme ; les suites des Etats-Généraux de la Déficience intellectuelle (la diffusion des enseignements de l'expertise collective et le projet START)
- Une conférence plénière sur « **Le virage inclusif et la logique de parcours : quelle convergence des transformations de l'offre d'accompagnement dans les secteurs liés à la vulnérabilité ?** » : Une vision européenne ; la mise en œuvre dans le secteur des personnes âgées ; la mise en œuvre dans le secteur de la protection de l'enfance.
- Une conférence plénière sur **l'actualité des réflexions sur les SI et le « dossier de l'utilisateur »**
- Une conférence plénière sur **l'auto-détermination** par deux chercheurs d'une université belge (« Les actions menées au sein du Service d'Orthopédagogie Clinique de l'Université de Mons, centrées notamment sur l'autodétermination et les méthodologies d'accompagnement et de formation »).
- **La dernière matinée a été entièrement consacrée à la présentation des différents chantiers fédératifs.**

#### → Quatre ateliers :

- ATELIER 1 : L'utilisation des nomenclatures **Serafin-PH** (au-delà du référentiel tarifaire) : pour l'élaboration des projets d'établissements/services : deux exemples apportés par le CREAI BFC et le CREAI ARA.
- ATELIER 2 : Les grands enjeux de la réforme européenne **RGPD**, ses conséquences pour les CREAI, ses opportunités pour former les ESMS par une juriste du CREAI Grand-Est.

- **ATELIER 3 : L'avancée en âge des personnes en situation de handicap** : « Handicap mental et maladie d'Alzheimer » : présentation d'une Formation/action du CREA I Hauts-de-France à partir de l'expérimentation d'un outil écossais. Point d'étape sur la recherche-action ANCREAI « Le vieillissement, support à la construction d'un nouveau devenir ».
- **ATELIER 4 : Favoriser l'autodétermination.** L'expérience de l'organisation de forums/formations en direction des personnes en situation de handicap (sur leur droits, leur vie affective et sexuelle) par les CREA I Grand-Est et BFC. Présentation d'une formation en binôme avec des personnes en situation de vulnérabilité (mobiliser le savoir expérientiel) par le CREA I IDF.

## 7.2 Formation interCREAI

En 2018, une seule formation inter-CREAI s'est tenue le 7 décembre 2018 et a porté sur l'« **Application de la RGPD dans les CREA I** ». Cette formation a été animée Jessica Boivin, Juriste au CREA I Grand-Est. 12 directeurs, conseillers techniques et informaticien ont participé (représentant 8 CREA I), ainsi que la responsable des études.

## 7.3 Panorama régional des données du handicap



**A l'initiative du CREA I PACA et Corse** et en partant de son outil « Handidonnées » (publication annuelle depuis une dizaine d'années), un groupe de travail réunissant 13 CREA I et animé par la responsable des études, a élaboré en 2015 un guide visant à conduire « un panorama régional des données ».

Ce panorama vise à apporter des éléments de connaissance sur le nombre de personnes en situation de handicap et de connaître leurs grandes caractéristiques, de mieux repérer les équipements existants, de comparer les territoires entre eux, ainsi que d'analyser les évolutions dans le temps.

Les indicateurs proposés reposent sur la collecte, la validation et l'analyse des données existantes, ainsi que sur l'appréciation de la plus-value apportée par ces données pour évaluer l'adéquation entre les dispositifs existants et les besoins repérés.

Ce chantier a été inscrit à trois reprises dans l'instruction annuelle de financement des CREA I (2016, 2017, 2018) et chaque CREA I a fait des propositions de développement de ce type d'outil à son ARS.

Parallèlement, certains CREA I ont été conduits à traiter l'enquête ES 2014 (une des sources importantes des données statistiques sur le Handicap) ou encore les données des enquêtes de l'Education Nationale, souvent exploitées dans le cadre de la préparation des PRS.

C'est l'ARS Nouvelle Aquitaine qui s'est saisie en premier de cet outil fédéral et s'est engagée financièrement, dès 2016, à le développer sur un support numérique.



Le CREAI Nouvelle Aquitaine a ainsi créé un site internet régional où sont présentés les indicateurs de ce panorama régional des données (après traitement des données des différentes enquêtes sources).

Le site internet du CREAI Aquitaine a été rendu public en 2018 et continue de se développer, en créant progressivement

des rubriques spécifiques et en permettant le téléchargement de notes synthétiques thématiques (demandées par l'ARS, exemples : scolarisation des enfants en situation de handicap, personnes autistes, etc.).

En 2017 et 2018, la Fédération ANCREAI a établi un partenariat avec la CAF et la MSA pour convenir d'un traitement personnalisé permettant d'identifier (pour chaque département) des données très précises, d'une part sur la situation familiale des enfants bénéficiaires de l'AEEH (ceux appartenant à une famille monoparentale, ceux appartenant à une famille avec plusieurs enfants avec AEEH) et d'autre part, sur les caractéristiques des bénéficiaires de l'AAH vivant à domicile (et notamment leur statut en termes d'activité professionnelle : aucune, activité en ESAT, activité professionnelle en milieu ordinaire), ainsi que des « zooms » particuliers pour les adultes dont le taux d'incapacité était égal ou supérieur à 80%.

Le site internet pilote « handi-données » de la Région Nouvelle Aquitaine a constitué un levier pour convaincre d'autres ARS de l'intérêt d'un tel outil.

Ainsi, les ARS **Ile-de-France et Grand-Est** se sont à leur tour engagées financièrement pour développer un site internet régional sur le même modèle que celui du CREAI Nouvelle Aquitaine. Fin 2018, les trois ARS ont souhaité qu'un travail inter-régional puisse être mis en place pour proposer une structuration commune du site Internet. Le CREAI Nouvelle Aquitaine est prestataire des CREAI Ile-de-France et Grand-Est pour l'élaboration technique du site (développement informatique).

Le CREAI de **Bretagne** s'est engagé également dans la démarche Handidonnées appuyée par l'instruction ministérielle. Une présentation a été faite en juin 2018 à la commission médico-sociale de la CRSA : contexte, fonction de l'observation, capacités de réalisation, support internet, etc. L'ARS Bretagne a décidé de s'engager sur un financement de Handidonnées pour dans un premier temps, travailler sur des indicateurs socles, avec une montée en progression par lots, en référence notamment aux travaux nationaux menés au sein de la Fédération. Le choix du support numérique s'élabore au sein de la Plateforme régionale d'observation sanitaire et sociale (PLATOSS), financée par la DRESS qui rassemble les producteurs de données statistiques publiques. En première intention, le choix de l'application internet (Géoclip) pour Handidonnées serait le même que celui des participants à la Plateforme (INSEE, ARS, Conseils départementaux, etc.)

## 7.4 Veille sur les appels d'offres

La Fédération assure **une veille des marchés publics sur toute la France** (abonnement à Klekoon et adhésion à MiniSanté) et alerte chaque CREA I quand un marché est susceptible d'entrer dans son champ de compétences.

La veille sur les appels d'offres a permis d'adresser 129 appels d'offres de marchés publics aux CREA I en 2018.

Les appels d'offres ont été adressés aux CREA I suivants :

Auvergne-Rhône-Alpes	19
Bourgogne Franche Comté	11
Bretagne	10
Centre Val de Loire	10
Grand Est	16
Hauts de France	15
Ile de France	8
Normandie	6
Nouvelle Aquitaine	3
Occitanie	9
Océan Indien	3
Pays de la Loire	10
PACA et Corse	9

## 7.5 Nouveau site internet de la Fédération

**Un nouveau site internet de la Fédération a été mis en ligne en juin 2018.**

La Fédération des Centres Régionaux d'Etudes d'Actions et d'Informations, en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

ANCREAI

L'ANCREAI Etudes des CREA I Journées nationales Formations Espace emploi ARSENE

NOUS CONNAITRE

La Fédération des CREA I

L'ANCREAI et les CREA I mettent à disposition leurs compétences

- ✓ d'observation
- ✓ d'aide à la planification
- ✓ de conseil technique
- ✓ d'animation
- ✓ de repérage des besoins
- ✓ d'accompagnement au changement

Remontées d'expériences sur les pratiques favorisant la fluidité des parcours - Synthèse nationale

En termes d'appui à la démarche « Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT) », l'ANCREAI s'est vue confier fin 2016, par la CNSA et la DGCS, la mission d'organiser une remontée d'expériences sur les pratiques « innovantes » favorisant la fluidité des parcours. Chaque CREA I a ainsi recensé, sur leur région respective, les réponses proposées aux besoins et attentes des...

En ce moment dans les CREA I Actus de l'action sociale Veille législative On parle des CREA I Agenda

Actualité

Il a été techniquement développé par le CREAI Nouvelle Aquitaine.

La principale plus-value de ce nouveau site internet, outre une présentation graphique plus claire, consiste en **son moteur de recherche des travaux d'études** du réseau des CREAI.

De multiples critères sont prévus pour retrouver les études et recherches :

Etudes du réseau des CREAI

Recherche

Rechercher  Toutes les années ▼ Tous les mois ▼

Toutes les vulnérabilités sociales ▼

Toutes les thématiques ▼

Toutes les régions ▼ Toutes les échelles ▼ Rechercher

Le délai mis dans la mise en production de ce nouveau site (prévu fin 2017) a été dû à un temps considérable de ré-indexation des 150 études déjà existantes dans la base de données (ancien site internet), en fonction du secteur d'activités concernés, de certaines thématiques, du CREAI auteur et du territoire concerné.

## 8 LES INSTANCES DE GOUVERNANCE

### 8.1 L'Assemblée générale

Une seule assemblée générale s'est tenue en 2018 (19 juin). Il s'agit de l'AG statutaire où sont présentés et validés les comptes 2018, le rapport d'activité 2018, le rapport moral et le rapport financier de la Fédération.

Les comptes ont été certifiés par Mme Garreau, commissaire aux comptes au Cabinet IGECA.

### 8.2 Le Conseil d'administration

Dans le cadre des nouveaux statuts votés en juin 2017, le CA (qui réunit désormais les 13 CREAL) s'est réuni 4 fois aux dates suivantes en 2018 : 24 janvier, 17 avril, 4 octobre et 29 novembre.

Grâce à l'équipement en visioconférence installée dans la salle de réunion de la Fédération ANCREAI (mis en place depuis 2015 et partagé avec le GNCHR), le CREAL Océan Indien peut participer pleinement à toutes les instances de gouvernance (AG, CA, comité des directeurs) et aux formations inter-CREAL.

Le CA a pour mission de prendre les décisions sur des dossiers techniques étudiés par le comité des directeurs et des propositions faites dans ce cadre.

L'après-midi du CA du 29 novembre 2018 a été consacré à **une réflexion sur le développement de l'habitat inclusif**. Un intervenant extérieur a été convié pour nourrir ces échanges : Jean-Luc Charlot, Directeur de la Fabrik Autonomie et Habitat.

### 8.3 Le comité des directeurs (trices)

Comme les années précédentes, le Comité des directeurs-trices s'est tenu tous les deux mois en 2018 (hors période d'été) : 16 janvier, 13 mars, 22 mai, 3 juillet, 17 septembre, 19 novembre.

Il est composé des directeurs-trices des CREAL et de la Déléguée Fédérale. Le comité des directeurs-trices a pour mission l'élaboration de propositions d'actions et la mise en œuvre des décisions du Conseil d'Administration. C'est également un lieu d'échanges précieux sur l'identification des expérimentations locales existantes, des freins et leviers de mise en œuvre des politiques publiques, etc.

C'est le comité des directeurs-directrices qui prépare également le programme du séminaire annuel des directeurs et conseillers techniques, qui se tient tous les pendant 3 jours durant la 1<sup>ère</sup> quinzaine de juillet.

Retrouvez toutes  
nos études  
sur [www.ancreai.org](http://www.ancreai.org)

**ANCREAI**  
3-5, rue de Metz  
75010 Paris  
01 53 59 60 40